



PREMIER MINISTRE



Paris, le 19 mars 2012

Présentation de trois Notes d'analyse

« Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique »

Lundi 19 mars 2012

par Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

I - Le constat

Le livre numérique n'a pas encore décollé en France (à peine 1 % du marché), alors qu'il représente 15 % des ventes de livres aux États-Unis et 10 % en Grande Bretagne.

Un changement majeur est cependant sur le point de se produire ; le livre numérique va bousculer la chaîne traditionnelle du livre et ses acteurs (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires). Cela ne signifie pas que nous ne lirons plus demain de livres en papier. Mais les livres numériques vont se multiplier à la faveur des ventes de tablettes et de liseuses dont le succès ne faiblit pas : 15 millions d'iPad ont été vendus dans le monde rien qu'au dernier trimestre 2011 ; 450 000 tablettes tactiles vendues en France au cours du seul mois de décembre.

Le livre numérique offre en effet plusieurs avantages :

- Un gain de place et de poids : une liseuse ou une tablette peut contenir quelque 1 400 ouvrages.
- Un accès rapide : la possibilité de télécharger le livre de son choix en quelques dizaines de secondes.
- Une lecture personnalisable soit par le choix de l'ergonomie (taille des caractères notamment), soit par l'utilisation des fonctions incluses (dictionnaire).
- Un nouveau rapport au texte avec les livres dits « enrichis » qui incluent des sons, des vidéos, du son et de l'image.

Les genres de livres sont variés, y compris dans leur présentation. Un roman, un essai, un ouvrage de sciences humaines sont du texte, qu'une liseuse montre facilement sur son écran ; à l'inverse, un ouvrage pratique ou un livre d'art, avec des illustrations et des photos, ne s'adapte pas bien à l'écran d'une liseuse, et même pas du tout si on considère un beau livre comme un cadeau à offrir. Nous nous sommes intéressés essentiellement, dans nos travaux sur le livre numérique, à la littérature et aux ouvrages de sciences humaines.

1. Le marché français du livre numérique encore balbutiant

Plusieurs obstacles ont été levés ou sont sur le point d'être levés pour permettre au marché du livre numérique de décoller, en particulier :

- L'alignement de la TVA du livre numérique au même taux que celui du livre papier – en l'occurrence le taux réduit, à 7 %.
- L'arrivée de nouveaux appareils techniquement au point et de plus en plus abordables : environ 100 euros pour une liseuse Kindle ou FNAC-Kobo

Malgré tout, il reste encore plusieurs obstacles préjudiciables au décollage de ce marché

- Le nombre de titres en version numérique est encore faible en France. Seulement 1 nouveauté sur 5 sort en format numérique (1 sur 3 dans le cas des *best-sellers*); 50 à 60 000 titres français sont disponibles en version numérique chez les principaux diffuseurs de livres numériques en ligne, principalement fnac.com, amazon.fr ou les grandes libraires comme La Procure et Joseph Gibert. Nous sommes loin des 650 000 titres disponibles sur le marché français du livre papier.

À noter aussi que les livres numériques en langue anglaise sont beaucoup plus nombreux, ce qui fait courir au marché du livre francophone un risque de marginalisation.

- Le secteur doit se doter de règles du jeu commerciales équitables, évitant la menace de dumping de géants du web.

L'adoption de la loi sur le prix unique du livre numérique en 2011 reprend le principe de la loi de 1981, dite loi Lang : c'est l'éditeur qui fixe le prix de vente public, qui sera donc le même dans tous les circuits de distribution.

2. Des craintes encore présentes chez les acteurs du livre

- Les éditeurs ont tardé à prendre le tournant du numérique de peur de voir leurs livres subir une destruction de la valeur ajoutée. En France c'est en effet le secteur de la distribution, largement contrôlé par les éditeurs, qui dégager la plus forte rentabilité. Or la distribution physique est évidemment absente dans la chaîne du livre numérique, remplacée par les plates-formes de téléchargement. Il s'agit donc de trouver des sources de revenus reposant sur d'autres leviers que la seule logistique du livre.
- Les auteurs quant à eux craignent parfois de ne pas préserver leurs intérêts dans l'exploitation des droits numériques de leurs ouvrages. Les clauses d'exploitation des droits numériques ne sont pas toujours présentes dans les contrats d'édition - un flou qui n'encourage pas les auteurs à montrer de l'enthousiasme pour le passage au numérique.
- Tout cet attentisme est compréhensible, dans la mesure où nous n'avons pas l'expérience d'un nouveau marché, celui du livre numérique, et il est donc difficile d'imaginer quel pourrait être le modèle économique sur un marché inconnu.

3. Une situation fragile chez les libraires

- Les libraires sont confrontés à une situation financière difficile ; leur très faible rentabilité (entre 0,6 et 2 %) les fragilise et ne leur donne pas les moyens d'investir, notamment dans la vente d'ouvrages en ligne. Une légère baisse du chiffre d'affaires peut faire disparaître la faible marge dégagée jusqu'alors.
- Avant même de pouvoir investir, les libraires peuvent craindre que les ventes croissantes de livres numériques leur échappent et empiètent sur les ventes de livres imprimés ; on peut penser qu'il y aura au moins pour partie un effet de substitution du marché du livre papier par celui du livre numérique.

II - Les enjeux

1. Développer une offre substantielle et attractive

L'offre insuffisante est sans doute le principal frein au décollage du marché français. Plusieurs conditions semblent nécessaires pour y remédier :

- Des prix plus attractifs : les consommateurs souhaitent évidemment une forte ristourne par rapport au prix papier. L'équilibre reste à trouver entre des prix bas qui renforcent évidemment l'attractivité du livre numérique, et la nécessité de préserver l'économie du secteur du livre.
- Une meilleure rationalisation de la distribution : On compte 3 plates-formes de distributions en France, bientôt 4 avec celle que Decitre lance début avril. Les libraires et les lecteurs s'y perdent et cela ne peut que favoriser Amazon qui dispose actuellement de l'offre la plus riche.

- Une vraie interopérabilité, autrement dit la possibilité de télécharger des fichiers de livres numériques sur n'importe quel modèle de liseuse ou de tablette. Or cela n'est pas le cas aujourd'hui : la tablette Kindle ne donne pas accès aux fichiers de format *ePub* par exemple.

Il faut également que les auteurs et les éditeurs soient en confiance avec le marché du numérique et n'aient pas le sentiment d'être lésés (dans le cas des auteurs) ou menacés de voir leurs ouvrages entraînés dans une sorte de course aux prix les plus bas. C'est pourquoi nous proposons un certain nombre de mesures destinées à lever les craintes et à encourager auteurs et éditeurs à créer ensemble une offre de livres numériques plus riche et plus attractive.

2. Aider les acteurs de la chaîne du livre à migrer vers le numérique ou, du moins, à intégrer le numérique dans leur offre de livres

L'essor attendu du livre numérique est parfois considéré comme une menace. Mais plutôt que d'essayer d'en retarder la venue, nous pensons qu'il faut prendre le tournant du numérique et les pouvoirs publics (à commencer par le Centre national du livre) peuvent en partie y contribuer.

Le CNL aide déjà les éditeurs à numériser leur fonds en vue de développer leur offre de livres numériques.

Les libraires sont aujourd'hui dans une situation fragile qui les empêche pour beaucoup de prendre le tournant du livre numérique. La mobilisation de certains fonds de soutien bien ciblés pourrait être une solution pour les aider à toucher un public plus large.

Les propositions

Pour développer un véritable marché en France

- **Réunir éditeurs et distributeurs de livres numériques afin de créer une réelle interopérabilité des fichiers entre les différents modèles de tablettes et de liseuses.**

En théorie, le téléchargement d'un fichier numérique peut paraître simple, mais en réalité il existe encore trop de problèmes de compatibilité entre les différents types de fichiers et les modèles de tablettes et liseuses. Certains modèles de tablettes ont développé une solution propriétaire qui oblige les lecteurs qui l'utilisent à ne télécharger que des fichiers issus de la plate-forme de la marque. Nous pensons que c'est un frein au développement du livre numérique (les lecteurs veulent pouvoir s'échanger les fichiers comme lorsque l'on prête un livre papier) en même temps qu'une forme d'atteinte au principe de libre concurrence.

- **Réunir les acteurs de l'édition et de la distribution du livre pour aboutir à un regroupement de la distribution française du livre numérique autour d'une plate-forme unique.**

C'est une nécessité si nous voulons organiser un marché français du livre numérique ouvert et fluide. La fragmentation actuelle de la distribution du livre numérique ne peut que profiter aux grands acteurs du Web (Amazon en premier lieu).

- **Lancer une concertation avec les éditeurs en vue de fixer un taux limite de remise sur l'édition numérique d'un livre par rapport à son édition papier**

Beaucoup d'éditeurs craignent, avec le développement du numérique, une baisse incontrôlée des prix du livre. C'est pourquoi ils hésitent encore à vendre des livres numériques avec une décote de plus de 20 ou 30 % par rapport au livre papier. Or le public attend clairement une différence de prix de l'ordre de 40 ou 50 %. Une limitation de la décote permettrait de fixer une règle claire pour rendre plus attractif le marché du livre numérique sans tomber dans les travers du dumping qui mettrait en péril la valeur ajoutée du livre.

- **Former un groupe d'enseignants et d'inspecteurs de l'Éducation nationale experts sur le manuel scolaire numérique afin d'orienter les éditeurs vers les dispositifs les plus prometteurs en termes d'apprentissage.**

La plus-value des manuels numériques par rapport à leur équivalent papier n'est pas encore toujours évidente.

- **Améliorer la prise en compte des dispositions sur la valorisation numérique des œuvres dans les contrats d'édition.**

Ces dispositions pourraient figurer dans une annexe des contrats d'édition, ou dans un contrat séparé pour les livres enrichis.

Pour aider les acteurs de la chaîne du livre à prendre le tournant du numérique

- **Mettre en place un comité comprenant les collectivités locales, chargé de faire un bilan complet de l'exonération de Contribution économique territoriale pour les librairies labellisées.**

Le label LIR mis en place par le CNL a été attribué à quelque 600 librairies de référence. Ce label donne la possibilité aux librairies qui le détiennent d'être exonérées de la Contribution économique territoriale, qui a succédé à la taxe professionnelle. Or cette exonération ne profite qu'à un petit nombre de ces librairies labellisées. S'agit-il d'une méconnaissance de ce dispositif ou de réticences des collectivités territoriales à en faire bénéficier les librairies concernées ? Ce comité permettrait de tirer les choses au clair.

- **Soutenir et étendre la politique de stratégie multi-canal – c'est-à-dire en magasin et sur le web – auprès des librairies traditionnelles, pour éviter une fuite de la clientèle vers les géants du web, faute d'offre alternative sur Internet. Renforcer la politique de formation au métier de libraire avec l'appui du CNL.**

Les libraires n'ont généralement pas les moyens financiers d'investir dans des solutions de commerce électronique pour diversifier leurs canaux de vente. Il s'agirait par ce dispositif de les soutenir dans cette voie.

- **Soutenir la mutualisation des librairies qui souhaitent commercialiser, à des conditions avantageuses, des œuvres du patrimoine numérisé par la BNF, en particulier les ouvrages indisponibles.**

La loi sur les livres indisponibles vient d'être votée (1^{er} mars). Elle prévoit que les ouvrages du XX^e siècle, qui sont épuisés mais qui ne sont pas encore tombés dans le domaine public, puissent être numérisés et commercialisés avec un système équitable de répartition des *royalties* entre les éditeurs et les ayants-droit.

Il s'agit d'aider les libraires qui le souhaitent à saisir ce nouveau marché. On estime qu'environ 500 000 ouvrages sont concernés.

- **Engager les Directions régionales d'action culturelle et les Centre régionaux du livre dans un programme de financement régional de centres d'impression à la demande, avec formation de nouveaux métiers à la clé.**

L'impression à la demande permet d'éditer sous forme papier des livres épuisés dont il n'existe qu'un fichier numérique. En développant un avantage concurrentiel qui rendrait incontournable l'usage du site Internet du libraire, on offre à ces libraires un nouveau marché. Cette solution impose d'explorer des modèles d'association avec les bibliothèques, les musées ou le commerce local.

- **Examiner avec les éditeurs les conditions économiques d'achat de livres numériques par les bibliothèques publiques. Renforcer pour cela la mission de la Bibliothèque publique d'information (BPI) d'aide aux bibliothèques publiques dans la constitution, le développement et la promotion de leurs collections numériques.**

Les modalités de ventes de livres numériques ne conviennent pas aux bibliothèques. Celles-ci achètent des livres papier en quantité limitée, définie par un budget annuel d'acquisition qui est arrêté en début d'année.

Dans le cas du livre numérique, l'achat d'un nombre fixé *ex ante* de droits d'accès à un titre pose un problème de compréhension auprès des lecteurs qui estiment que, contrairement au livre papier, un livre numérique doit être accessible sans limite liées au nombre d'exemplaires disponibles.

Quant à facturer en fin d'année le nombre d'accès effectués sur un titre, cela crée une inconnue pour la bibliothèque : au lieu d'un budget initial fixé, ce serait une facture à payer en fin d'année sur un constat, aléatoire. Du côté des éditeurs, le même genre d'interrogation existe : comment maîtriser un succès commercial ?

- **Dans la continuité de la mission actuelle de l'inspection générale des affaires culturelles du ministère de la Culture (IGAC) et sur la base de ses conclusions, créer un groupe de travail piloté par le ministère de la Culture et de la Communication pour établir des propositions opérationnelles sur l'évolution de la bibliothèque publique (public, collection, agencement des locaux). Composée de bibliothécaires, d'experts du livre et de**

la lecture et d'élus locaux, il formulera des recommandations pratiques sur le rôle des bibliothèques dans la vie de la cité, dans l'accès à la connaissance et la transmission des savoirs, parmi les médias d'information, de culture et de divertissement. S'appuyer sur le Centre national du livre dans la mise en œuvre de la politique de numérisation, de diffusion, de valorisation et de promotion de l'écrit numérique, qu'il soit patrimonial, littéraire ou informatif.

Avec le livre numérique, la bibliothèque en tant que lieu de conservation et salle de lecture est remise en cause. Le lecteur, depuis chez lui, peut en effet accéder en ligne aux ouvrages. Mais une bibliothèque est, ou doit être, bien plus qu'un bâtiment. C'est sa raison d'être qui est à repenser.

• **Contact Presse**

Centre d'analyse stratégique

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr